

COMMUNIQUÉ

Collecte des matières résiduelles

Le bac vert sera ramassé à toutes les semaines à compter du **27 juin jusqu'au 19 septembre**. Le bac bleu reste aux 15 jours, tel qu'indiqué dans le calendrier de collecte de la M.R.C. de Bellechasse disponible au www.mrcbellechasse.qc.ca

Veillez prendre note que nous n'enverrons pas d'autre avis



Vêtements neufs ou usagés / carton / verre

Les conteneurs pour ces articles sont disponibles en tout temps au garage municipal situé au 25, avenue Commercial

Articles divers usagés

Si vous voulez vous départir de matériel informatique ou électronique, de vieux appareils électroménagers, de meubles (en bon état) d'appareils de réfrigération et de climatisation (en bon état ou non), téléphonez à la Ressourcerie qui se rendra directement chez vous pour les récupérer.



1-866-942-2741

Ouvert du lundi au vendredi de 9 h 00 à 17 h 00

Samedi de 9 h 00 à 16 h 00

Vieux pneus

Informez-vous auprès de votre garagiste ou votre commerçant de pneus, il pourra les récupérer

Écocentre / Déchetterie

L'Écocentre est un lieu de dépôt et de récupération dédié exclusivement à la clientèle résidentielle de Saint-Charles. Une preuve de résidence pourrait vous être demandée.

Ainsi, vous pouvez vous départir des montres ménagers, des débris de construction, du métal, des enveloppes de balles de foin, de peinture, les bonbonnes de propane (1 - 5 - 10 - 20 - 30 - 40 - 50 - 100 livres, réutilisables ou non), les résidus domestiques dangereux, les piles, les lampes fluocompactes et tubes fluorescents, le gazon et les feuilles (**Voir détails au verso**)

25, rue de l'Église



HEURES D'OUVERTURE

28 avril jusqu'au 3 novembre.

Samedi: 9 h 00 à 16 h 00

Mercredi: 16 h 30 à 19 h 00

10 au 24 novembre

Samedi: 9 h 00 à 16 h 00



VOIR AU VERSO



Tarifs

Les débris de construction et les enveloppes de balles de foin sont à 15\$ / verge cube

1 bac bleu de 360 litres = 1/2 verge cube

1 remorque (rase) 3 x 4 x 8 pieds = 3,5 verges cube

Débris de construction

Le conteneur à débris de construction est un service offert aux citoyens seulement. **Il est interdit aux entrepreneurs d'utiliser ce conteneur.** Il est également interdit de déposer des rebuts devant les clôtures sous peine d'amende.

DÉBRIS DE CONSTRUCTION ACCEPTÉS

Bois de construction (les clous et les vis n'ont pas à être retirés), portes et fenêtres en bois avec vitres, armoires de cuisine en bois et/ou mélamine, comptoirs en MDF, mobilier en bois et/ou mélamine, contreplaqué (vener), déclin de bois, canexel, masonite et MDF, branches, troncs et souches.

DÉBRIS REFUSÉS

Vitres seules, gypse, tôle, styromousse, plastique

Résidus domestiques dangereux (RDD) et les piles

TOUS les produits apportés devront être exclusivement de provenance résidentielle et dans leur contenant d'origine. De plus, vous devez OBLIGATOIREMENT remettre vos contenants au préposé sur place, peu importe la quantité qu'il reste à l'intérieur.

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD) ACCEPTÉS

Acétone, adhésifs, allume-feu solide et liquide, alcool à friction, antigel, aérosols, colle, cire, calfeutrant, colorant, ciment plastique, combustible solide et à fondue, dégrèler serrure, dégraissant, détachant à l'huile, diluant à peinture, distillat de pétrole, encre, époxy, essence, éthylène, glycol, goudron à toiture, graisse à moteur, huile de chauffage et à lampe, huiles minérales et végétales, huiles usées (moteur, transmission et autres dans des contenants de 50 litres et moins ainsi que les filtres), lubrifiants, méthanol, naphte, peinture pour usage industriel et artistique, poli, polyfilla, protecteurs à tissus, résines liquides, scellants à silicone, séparateur de tapisserie, solvants, teintures à chaussures, térébenthine, toluène.

RDD REFUSÉS

Acides, bases, oxydants, huiles BPC, pesticides et insecticides ainsi que TOUT PRODUIT NON IDENTIFIÉ PAR UNE ÉTIQUETTE LISIBLE

PILES ACCEPTÉES

Piles rechargeables (pour jouets, pour outils, téléphones sans fil et cellulaires, ordinateurs portables, caméscopes) piles alcalines (AA, AAA, 9 volts) et piles carbone-zinc

PILES REFUSÉES

Batteries de tout véhicule motorisé et batteries de provenance industrielle

Peinture

PRODUITS ACCEPTÉS

Peinture (contenants de 100 ml à 170 litres), apprêt et peinture (latex, alkyde, émail ou autre) peinture à métal ou antirouille, peinture en aérosol, teinture, vernis, laque, produits préservatifs pour le bois, scellants acryliques pour l'asphalte.

PRODUITS REFUSÉS

Peinture de signalisation achetée dans des commerces de gros, stucco, et les contenants exédant 170 litres

VOIR AU VERSO

